



Atteste que,
suite à l'audit réalisé le 10/02/15 d'une durée de 1 jour,

l'entreprise :
SARL AUTAA et Fils
ZAC Marcel Dassault
64170 ARTIX

respecte le cahier des charges QUALIMAT-TRANSPORT® version 5



relatif au transport vrac par route des « produits » destinés à l'alimentation animale.

Cette attestation N° 15191 - 4 est valide du 16/02/15 au 15/02/16
(sa validité peut être vérifiée sur le site ww.qualimat.org)

Fait à Pau le 11 février 2015

Le Président
Gérard TEILLAC